

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 28122
Numéro SIREN : 480 107 911
Nom ou dénomination : SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2023 sous le numéro de dépôt 33761

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE
Société par actions simplifiée au capital social de 45 570 621,90 euros
Siège social : 2, boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris
R.C.S Paris 480 107 911

ASSEMBLEE DES ASSOCIES
DU
24 MAI 2023
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mai, à 10 heures, au siège social, 2 boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris, la collectivité des associés de la Société s'est réunie en Assemblée, sur convocation qui leur a été faite par le Président de la Société.

Monsieur Franck Saudo préside la séance de l'Assemblée, en sa qualité de Président.

Monsieur Pascal Longy est désigné en qualité de Secrétaire de l'Assemblée.

Il est constaté que les associés présents ou représentés, détiennent la totalité des 911 412 438 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société Mazars, Commissaire aux comptes, représentée par Monsieur Christophe Berrard, Monsieur Eric Meresse, Commissaire du Gouvernement, ainsi que Madame Karen Davy et Monsieur Romuald Périnelle, représentants du Comité Social et Economique, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Le Président rappelle que les documents suivants ont été adressés aux associés avec leur convocation :

- l'ordre du jour,
- le rapport de gestion du Président et ses annexes,
- le projet de texte des résolutions,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
- les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Le Président fait observer que l'information des associés a été assurée en conformité avec les dispositions légales et statutaires.

Le Président rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport du Président sur la gestion de la Société au cours de l'exercice 2022 ;*
- *Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2022 ;*
- *Approbation des comptes et du bilan de la Société arrêtés au 31 décembre 2022 et affectation des résultats de l'exercice ;*
- *Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;*
- *Pouvoirs à donner en vue des formalités de dépôt ou de publication prévues par la loi.*

Le Président déclare la séance ouverte et met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2022

L'Assemblée des associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et sur les comptes sociaux du Président de l'exercice écoulé, ainsi que du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice net de 133 370 358,86 euros.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation des résultats de l'exercice 2022 et fixation du dividende

L'Assemblée des associés, conformément à la proposition du Président, constatant que le bénéfice de 133 370 358,86 euros, augmenté d'un prélèvement sur le report à nouveau bénéficiaire antérieur d'un montant de 3 341 506,84 euros, porte le bénéfice distribuable à 136 711 865,70 euros, **décide** d'affecter ce bénéfice distribuable en totalité au versement d'un dividende de 0,15 euros par action.

Le nouveau report à nouveau bénéficiaire passe en conséquence d'un montant de 6 653 386,67 euros à un montant de 3 311 879,83 euros.

Le dividende à répartir sera mis en paiement le lendemain de la présente Assemblée.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts. Cette taxation forfaitaire au taux unique de 12,8 % est applicable de plein droit sauf option globale et expresse du contribuable pour le barème progressif. En cas d'option, le dividende est alors éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158, 3-2° modifié du Code général des impôts.

L'Assemblée prend acte des dividendes suivants, distribués au titre des trois exercices précédents :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende par action</u>	<u>Dividende global distribué</u> ¹
2021	0,17 euro	154 940 114,46 euros ²
2020	0,20 euro	182 282 487,60 euros ²
2019	0,10 euro	91 141 243,80 euros ²

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DÉCISION

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, déclare approuver ledit rapport indiquant qu'aucune convention ou qu'aucun engagement relevant de l'article précité n'a été conclu au cours de l'exercice 2022.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur de l'original d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les finalités légales et effectuer tous dépôts ou publications prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

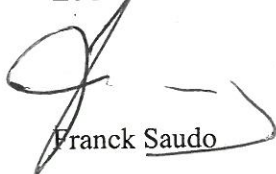
Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* *
*

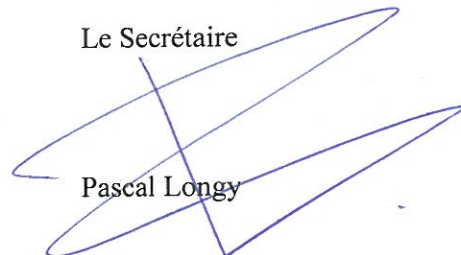
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau pour servir ce que de droit.

Le Président


Franck Saudo

Le Secrétaire


Pascal Longy

¹ Nombre total d'actions de 911 412 438 actions rémunérées de 0,05€ de nominal chacune, depuis le 1^{er} janvier 2020

² Soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200-A du Code général des impôts ou, sur option globale, au barème progressif après l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3-2° du Code général des impôts



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE

Société par actions simplifiée au capital de 45 570 621,90 €
Siège social : 2 Boulevard du Général Martial Valin, 75015 PARIS
RCS Paris B 480 107 911

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée des associés de la société Safran Electronics & Defense,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran Electronics & Defense relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué au paragraphe 2.13 « Contrats long terme », de l'annexe aux comptes annuels, certains contrats long terme sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'avancement. Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les responsables de projet sous le contrôle de la direction générale, selon les procédures du groupe. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses sous-tendant la détermination des données à terminaison et du pourcentage d'avancement.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée des associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

A Paris-La Défense, le 25 avril 2023

 **DocuSigned by:**

68B0B9F842DB438...

Christophe Berrard



PLAQUETTE SOCIALE

2022

Safran Electronics & Defense

Safran Electronics & Defense

2 Boulevard du Général Martial Valin 75015 PARIS Cedex 15

Sommaire

A. ETATS FINANCIERS	3
B. ANNEXE	7
1. Faits marquants de l'exercice	8
2. Principes comptables	12
3. Notes sur le Bilan	22
4. Notes sur le Compte de Résultat	34
5. Autres éléments d'information	36

A. ETATS FINANCIERS

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Compte de résultat au 31 décembre 2022

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2021	31.12.2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	1 287 775	1 321 811
Production stockée		16 489	72 736
Production immobilisée		8 119	10 094
Transfert de charges d'exploitation	4.2	19 961	20 480
Reprises sur amortissements et provisions		73 331	95 215
Autres produits		34 892	31 904
Produits d'exploitation (1)		1 440 567	1 552 240
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		(649 705)	(742 066)
Achats stockés d'approvisionnement		(276 206)	(317 486)
Matières premières		(273 321)	(320 348)
Autres approvisionnements		(2 885)	2 862
Variation des stocks d'approvisionnements		6 360	28 576
Achats de sous-traitance		(127 606)	(153 965)
Achats non stockés de matières et fournitures		(60 431)	(82 416)
Services extérieurs		(191 822)	(216 775)
Impôts, taxes et versements assimilés		(29 301)	(29 140)
Charges de personnel		(519 165)	(576 243)
Salaires et traitements		(356 707)	(378 364)
Charges sociales		(162 458)	(197 879)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		(133 264)	(111 504)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(44 545)	(44 016)
Sur actif circulant: dépréciations		(34 908)	(25 482)
Pour risques et charges: dotations aux provisions		(53 811)	(42 006)
Autres charges		(13 194)	(6 895)
Charges d'exploitation (2)		(1 344 629)	(1 465 848)
Résultat d'exploitation (1) - (2)		95 938	86 392
Produits financiers		66 553	49 746
Charges financières		(11 426)	(19 064)
Résultat financier	4.3	55 127	30 682
Résultat courant (avant impôts)		151 065	117 074
Produits exceptionnels		15 373	15 140
Charges exceptionnelles		(15 982)	(12 955)
Résultat exceptionnel	4.4	(609)	2 185
Participation des salariés		(10 267)	(9 440)
Impôts sur les bénéfices	4.5	21 405	23 551
Total des produits		1 522 493	1 617 126
Total des charges		(1 360 899)	(1 483 756)
Bénéfice / (Perte) net(te)		161 594	133 370

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Bilan au 31 décembre 2022

ACTIF	<i>Note</i>	31.12.2021	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	20 682	79 999	58 608	21 391
Fonds commercial		7 472	9 511	-	9 511
Autres immobilisations incorporelles		13 210	70 488	58 608	11 880
Immobilisations corporelles	3.1	236 656	793 505	547 586	245 919
Immobilisations financières	3.1	236 408	822 216	54 668	767 548
Titres de participations		219 409	766 452	54 658	711 794
Autres immobilisations financières		16 999	55 764	10	55 754
Total Actif immobilisé		493 746	1 695 720	660 862	1 034 858
Stocks et en-cours	3.2	423 510	583 325	60 912	522 413
Avances et acomptes versés	3.3	14 869	17 811	-	17 811
Créances clients et comptes rattachés	3.3	987 718	1 027 446	13 367	1 014 079
Autres créances	3.3	272 693	278 048	422	277 626
Valeurs de placement	3.4	-	-	-	-
Disponibilités	3.4	250	4 387	-	4 387
Charges constatées d'avance	3.6	4 163	4 376	-	4 376
Total Actif circulant		1 703 203	1 915 393	74 701	1 840 692
Prime de remboursement des emprunts	3.7	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif	3.7	-	-	-	-
Total actif		2 196 949	3 611 113	735 563	2 875 550

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

PASSIF	Note	31.12.2021	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital social	3.8	45 571	45 571
Autres éléments de capitaux propres	3.8	357 607	363 891
Provisions réglementées	3.8	82 993	84 475
Résultat de l'exercice	3.8	161 594	133 370
Capitaux propres		647 765	627 307
Avances et dettes conditionnées		-	-
Autres fonds propres		-	-
Provisions pour risques et charges	3.9	236 702	213 918
Emprunts obligataire	3.10	-	-
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10	-	-
Autres emprunts et dettes financières	3.10	134 348	670 869
Avances et acomptes reçus	3.10	829 062	919 089
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	125 324	165 553
Autres dettes	3.10	174 435	218 925
Produits constatés d'avance	3.12	49 313	59 889
Dettes financières, d'exploitation et diverses		1 549 184	2 248 243
Ecarts de conversion - Passif	3.13	-	-
Total passif		2 196 949	2 875 550

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Safran Electronics & Défense est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Electronics & Defense sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2875550 Keuros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 133370 Keuros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Situation au regard des évènements 2022

L'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine, une forte inflation (énergie, matières premières, salaires, transports...) et les difficultés d'approvisionnement, le tout dans un contexte de pandémie.

Cependant, la reprise de l'activité s'est renforcée mois après mois et le trafic aérien a progressé dans la plupart des régions du monde à l'exception de l'Asie. Les avionneurs ont réenclenché une montée en cadence des avions court moyen-courriers.

Au regard des incertitudes que la Safran Electronics & Defense a dû gérer et de leurs répercussions au quotidien, la Société a maintenu ses efforts sur la performance opérationnelle et a porté une attention accrue sur les prix dans un contexte de hausse de l'inflation.

Les prises de commandes de l'année écoulée sont notamment supérieures à 1 an de chiffre d'affaires garantissant les perspectives à court et moyen terme de l'activité de la société.

1. CRISE RUSSO-UKRAINIENNE

Le conflit en Ukraine a démarré le 24 février 2022 et a affecté les activités de Safran Electronics & Defense.

Conformément aux sanctions européennes, américaines et britanniques à l'encontre de la Russie, Safran Electronics & Defense a suspendu jusqu'à nouvel ordre toutes les exportations et prestations de services vers la Russie et a arrêté l'activité de ses co-entreprises industrielles en Russie et avec ses partenaires russes.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Les activités commerciales les plus impactées sont les suivantes :

- Les calculateurs moteurs du programme russe Superjet 100
- Les systèmes d'actionnement sur les applications hélicoptères
- Certains systèmes de navigation ainsi que les activités de supports et services associées à ces lignes de produits.
- Les filiales / JV SED Cockpit Solutions, Safran Data Systems et Lynred ont également été impactées de manière significative.

Les impacts de la crise russo-ukrainienne sur l'activité de Safran Electronics & Defense affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan.

La définition du résultat exceptionnel est sans changement par rapport aux exercices précédents.

○ **ACTIFS**

Safran Electronics & Defense a conduit une analyse sur ses actifs au regard du conflit russo-ukrainien.

Safran Electronics & Defense a procédé à une analyse de son exposition à des programmes russes qui a conduit à constater une dépréciation de stocks pour 0,5 millions d'euros et aucune dépréciation des créances.

2 – INFLATION ET HAUSSE DES PRIX DE L'ENERGIE

L'année 2022 a vu une envolée de l'inflation et une tension sur la chaîne d'approvisionnement.

La pression inflationniste sur les coûts (énergies, matières premières, transports, salaires) a pu être relativement contenue par une répercussion de cette augmentation sur les prix de vente et par la maîtrise de ses frais généraux.

Afin de faire face aux problèmes d'approvisionnement, Safran Electronics & Defense a cherché à protéger la montée en cadence en constituant des stocks de sécurité notamment sur les composants électroniques.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Safran Electronics & Defense a accéléré son plan de réduction de la consommation énergétique afin de tenir compte de la flambée des prix de l'énergie.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel a été sensibilisé à prendre part, individuellement et collectivement, aux actions qui servent cet objectif.

Acquisitions au cours de l'année 2022

- Acquisition de la Société Orolia

L'acquisition de la société Orolia auprès d'Eurazeo et des fondateurs et dirigeants a fait l'objet de la signature d'un contrat de cession des actions le 11 janvier 2022.

L'opération a été finalisée le 7 juillet 2022 suite à l'obtention des autorisations réglementaires.

Orolia est un des leaders mondiaux dans les solutions résilientes de PNT (Positionnement / Navigation / Temps) qui renforcent la fiabilité, la performance et la sécurité d'opérations civiles, militaires et spatiales critiques, notamment dans des environnements GNSS (Système Global de Navigation par Satellites) sévères ou altérés.

Orolia réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 100 millions d'euros.

Orolia est consolidée dans les comptes du Groupe depuis le 1^{er} juillet 2022 au sein de l'UGT Safran Electronics & Defense. L'exercice d'allocation du prix d'achat est en cours.

L'affectation préliminaire du prix d'acquisition aux actifs et passifs évalués à la juste valeur génère un écart d'acquisition provisoire d'environ 300 millions.

Safran Electronics & Defense a acquis la société Financière Orolia pour un montant de 417 Millions d'Euros (419 ME – 2 ME d'actions gratuites) auxquels s'ajoutent des frais d'acquisition de l'ordre 9.5 ME comptabilisés en titres de participation et qui font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans. Safran Electronics & Defense a également racheté les prêts qui étaient initialement accordés par différentes banques à des entités du groupe Orolia pour 53 ME et les a comptabilisés en Créances rattachées à des participations donnant lieu à calcul d'intérêts courus.

- Acquisition d'une participation dans la société Cilas

Le 2 novembre 2022, Safran Electronics & Defense et MBDA au travers d'une société conjointe créée à cet effet, HMS Laser, et détenue à parts égales, ont conclu l'acquisition d'une participation à hauteur de 63% dans la société Cilas (Compagnie industrielle des Lasers) détenue auparavant par ArianeGroup SAS et consolidée au sein d'ArianeGroup.

Cilas est une société de défense reconnue pour son expertise en laser et optronique. Elle est spécialisée dans les télémètres lasers pour les chars d'assaut, les hélicoptères, la conduite de tir naval ou des désignateurs laser pour des armements guidés.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

HMS Laser et sa filiale Cilas sont consolidées par mise en équivalence depuis le 1^{er} novembre 2022 dans les comptes du Groupe.

Les impacts du changement de la structuration de détention de CILAS sont non significatifs.

La société HMS laser a été constituée avec un capital de 10 KE versé à hauteur de 50 % par SED et 50 % par MBDA. Les frais liés à la création de la société HMS Laser se sont élevés à 1.1 ME comptabilisés en titre de participation et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

- Acquisition de la société Syrlinks

Le 4 novembre 2022, Safran Electronics & Defense a conclu l'acquisition de la société Syrlinks auprès de ses fondateurs et dirigeants.

Syrlinks est une société française spécialisée dans le domaine des composants électroniques de radiocommunication et de radionavigation notamment pour le spatial.

En 2021 Syrlinks a réalisé un chiffre d'affaires de 20.4 M€ et comptait 140 employés.

Safran Electronics & Defense a acquis la société Syrlinks pour un montant de 38,8 ME auxquels s'ajoutent des frais d'acquisition de l'ordre de 1.3 ME comptabilisés en titre de participation et qui font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2022 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1^{er} janvier 2022).

Les observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de la crise Russo-Ukrainienne ont été appliquées dans les comptes de la Société.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues pour un montant de 18 384 KE sur 2022.

Les fonds commerciaux acquis ou apportés ont soit une VNC à 0 soit une VNC égale à la valeur brute.

Les fonds commerciaux ne font plus l'objet d'amortissement depuis l'application des nouvelles règles d'amortissement des fonds commerciaux pour les exercices ouverts depuis le 01/01/2016.

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société peut être amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (Règle SAFRAN).

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3.1. Amortissements

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'utilisation sont :

Constructions	10 - 40 ans
Installations techniques	5 - 10 ans
Matériels, outillages et autres	3 - 10 ans

Un amortissement dérogatoire est constaté au passif lorsqu'un amortissement sur une durée plus courte est admis fiscalement.

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire. A compter du 1er janvier 2007, pour tout nouvel investissement, l'amortissement dégressif pour la part excédant l'amortissement linéaire est porté au passif en amortissement dérogatoire.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**2.3.2. Dépréciations**

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour Safran.

2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur prix d'acquisition y compris les honoraires et droits de mutation rattachés.

Suite à la loi de finance 2007 introduisant le traitement fiscal permettant l'activation des frais d'acquisition des titres de participation, la Société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1er janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation acquis à partir de cette date, est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition ; ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

2.5.1. Valeurs brutes

Les stocks et en-cours sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de production en ne tenant pas compte des charges financières, des frais d'administration générale et de distribution et des charges de sous-activité.

2.5.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur probable de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

2.6. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances si celles-ci présentent un risque de non recouvrement.

Pour les créances et dettes en devises, se reporter au paragraphe 2.12.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**2.7. DISPONIBILITES**

La gestion de la trésorerie est assurée par le Groupe Safran dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie conclue avec la société mère.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existantes à la clôture des comptes sont converties au taux en vigueur au 31 décembre.

Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier.

2.8. AUTRES CREANCES / AUTRES DETTES

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la Société Safran.

Le poste «Autres Créances » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- provisions pour prestations à fournir (voir note ci-dessous),
- retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
- autres.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**2.10.1. Garanties de fonctionnement**

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

2.10.2. Pertes à Terminaison

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

2.10.3. Prestations à fournir

Les principes de comptabilisation sont énoncés au paragraphe 2.13. Contrats Long Terme.

2.10.4. Pénalités

La société évalue et provisionne les pénalités encourues sur contrats principalement du fait de retards d'exécution.

2.10.5. Litiges commerciaux

La société provisionne le risque probable sur les contentieux en cours selon sa meilleure estimation.

L'estimation des provisions relatives aux engagements contractuels de la société sur les délais et les spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements de la société dans le contexte général de chaque programme, en particulier en regard des changements de spécifications intervenus au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement.

2.10.6. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies et d'un régime de retraite différentielle à prestations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 05 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.10.7. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux médailles du travail et aux primes de fidélité.

2.11. AUTRES FONDS PROPRES : AVANCES REMBOURSABLES

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures d'équipements. Le montant remboursé sur chaque vente est déterminé par avance et fixé contractuellement.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Autres emprunts et dettes financières ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés. En cas d'abandon par l'organisme prêteur de sa créance sur la Société, un produit est constaté à due concurrence.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

2.12. OPERATIONS EN DEVICES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction ou au taux garanti pour les devises couvertes. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran (appelé « cours couvert standard »), l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats est converti en Euros au cours couvert et la couverture naturelle est revalorisée au cours moyen mensuel.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement pour les devises couvertes.

Les dettes et créances en devises sont comptabilisées au cours garanti pour les devises couvertes et au cours moyen mensuel pour les devises non couvertes.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, par contrepartie compte courant garanti de change.
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires ou en achats suivant le sens de la position nette.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.
- Les différences de change sur les créances et dettes commerciales sont comptabilisées en charges et produits d'exploitation. Les différences de change liées à des opérations financières sont comptabilisées dans les charges et produits financiers.

2.13. CONTRATS LONG TERME

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, selon les unités d'œuvre utilisées ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est-à-dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**Méthode à l'avancement des produits :**

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé au fur et à mesure des facturations et les coûts sont comptabilisés sous forme de charges pouvant donner lieu à la constatation d'un stock d'en-cours ou de provisions pour prestations à fournir, afin de comptabiliser une marge au fur et à mesure de la réalisation du Chiffre d'Affaires du contrat.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et en provision pour pertes à terminaison si le montant de la perte attendue est supérieur aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice.

Méthode à l'avancement des coûts :

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice augmentés de la marge à terminaison sur les contrats, ce qui peut engendrer la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir et qui revient à comptabiliser une marge au fur et à mesure de la comptabilisation des coûts réellement engagés sur le contrat.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges quand elles ne sont pas incluses dans les marges à terminaison des contrats.

2.14. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

a) Contrats de vente série

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si la société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.

b) Contrats de prestations de services ou mixtes (y compris contrat d'études, de recherche et de développement)

Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont enregistrés selon la méthode de comptabilisation à l'avancement.

La marge à terminaison des contrats est estimée sur la base d'analyses de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

La marge à terminaison des contrats est prise en compte au fur et à mesure de l'avancement lorsqu'elle peut être estimée de manière fiable et que les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Une perte à terminaison est comptabilisée dès lors que les conditions évoquées au §2.10.2 sont remplies.

2.15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.16. PARTICIPATION - INTERESSEMENT

La participation, au titre de 2022 est versée dans le cadre de l'accord de participation groupe du 30 juin 2005 modifié tous les ans par un avenant dont le dernier en date du 22 Décembre 2020.

Un nouvel accord d'intéressement a été signé le 23/07/2020 pour 3 ans portant sur les exercices civils 2020, 2021 et 2022.

2.17. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET INTEGRATION FISCALE

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1er janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue avec Safran prévoit que SAFRAN Electronics & Defense calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à Safran, société tête du groupe.

2.18. CONSOLIDATION

La société est détenue de manière ultime par Safran, qui est une société cotée à la bourse de Paris. A ce titre, elle est intégrée par intégration globale dans les comptes consolidés publiés par Safran, et ne publie donc pas ses propres comptes consolidés.

3. NOTES SUR LE BILAN**3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES****Valeur brutes**

	31.12.2021	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	62 113	633	1 254	(343)	63 657
Fonds de commerce et droit au bail	7 472	2 039	-	-	9 511
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	7 120	-	(289)	-	6 831
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	76 705	2 672	965	(343)	79 999
Terrains	10 767	2 864	-	(141)	13 490
Constructions	193 670	4 524	3 188	(2 742)	198 640
Installations, matériel, outillages	497 076	13 829	10 236	(25 465)	495 676
Autres immobilisations corporelles	42 970	1 664	526	(1 665)	43 495
Immobilisations corporelles en cours	28 741	28 502	(14 916)	(123)	42 204
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	773 224	51 383	(966)	(30 136)	793 505
Participations financières	270 557	495 895	-	-	766 452
Créances rattachées à des participations	15 455	54 623	-	(15 080)	54 998
Autres titres immobilisés	49	-	-	-	49
Prêts	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	1 505	-	-	(788)	717
Immobilisations financières	287 566	550 518	-	(15 868)	822 216

Dans les participations financières sont inclus les frais d'acquisition des sociétés OROLIA pour 9.5 ME, HMS Laser pour 1.1 ME et SYRLINKS pour 1.3 ME. Les 3 sociétés font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Amortissements

	31.12.2021	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	51 117	2 929	-	-	(26)	54 020
Fonds de commerce et droit au bail	846	-	-	-	-	846
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	51 963	2 929	-	-	(26)	54 866
Terrains	4 224	194	-	-	(141)	4 277
Constructions	104 856	10 272	-	-	(2 565)	112 563
Installations, matériel, outillages	387 043	27 782	-	-	(25 353)	389 472
Autres immobilisations corporelles	38 316	2 784	-	-	(1 665)	39 435
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	534 439	41 032	-	-	(29 724)	545 747

Dépréciations

	31.12.2021	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dépréciations immobilisations incorporelles	4 060	-	-	-	(318)	3 742
Dépréciations immobilisations corporelles	2 129	-	-	-	(290)	1 839
Dépréciations immobilisations financières	51 158	9 265	-	-	(5 755)	54 668
Autres dépréciations	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	57 347	9 265	-	-	(6 363)	60 249

Les dotations aux dépréciations financières au 31/12/2022 concernent les titres des sociétés, Safran Electronics & Defense Actuation pour 5 875 KE, Safran Electronics & Defense Cockpit Solutions pour 2 130 KE, Safran Electronics & Defense Germany GmbH pour 1 250 KE et Safran Electronics & Defense Avionics MEXICO SA de CV pour 10 KE.

Les reprises concernent la société Safran Electronics & Defense Canada Inc pour 1 282 KE et Safran Sensing Technologies Switzerland SA pour 4 473 KE.

Tableau des filiales et participations

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

	PAYS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
					Brut	Net					
<i>(en milliers d'euros)</i>											
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)											
- Safran Electronics & Defense Services Mexico SA de CV	Mexique	2,4	334,2	100,0	2,3	2,3	-	-	0,0	-26,9	-
- Safran Electronics & Defense Avionics Mexico SA de CV	Mexique	46,7	NC	100,0	37,3	-	-	-	NC	NC	-
- Safran Electronics & Defense Canada Inc	Canada	10 035,3	(1 153,7)	100,0	9 919,4	8 882,0	-	-	17 440,5	1 293,2	-
- Safran Electronics & Defense Services Asia Pte LTD	Singapour	11 489,5	622,0	60,0	5 063,0	5 063,0	-	-	20 869,2	(785,7)	-
- Safran Electronics & Defense Germany GMBH	Allemagne	5 129,0	2 223,0	100,0	8 355,3	7 105,3	-	-	7 358,0	(1 678,0)	-
- Safran Sensing Technologies Switzerland SA	Suisse	9 631,6	8 357,0	100,0	26 159,3	16 883,0	-	-	18 442,9	3 030,5	-
- Safran Vectronix AG Suisse	Suisse	3 856,3	90 005,1	100,0	34 885,2	34 885,2	-	-	154 743,8	16 923,7	13 308,7
- LYNRED (SIREN: 334835709; Palaiseau)	France	6 000,0	150 509,0	50,0	26 439,2	26 439,2	-	-	229 041,0	11 398,0	5 000,0
- Safran Réosc (SIREN: 492019419; St Pierre du Perray)	France	2 501,0	3 225,5	100,0	2 501,0	2 501,0	-	-	30 079,2	2 745,7	3 326,3
- Safran Electronics & Defense Morocco	Maroc	5 001,3	4 233,6	100,0	5 174,2	5 174,2	-	-	33 782,8	1 159,0	-
- Sagem Defesa e Aeronautica Ltda	Brésil	3 560,5	906,4	100,0	14 227,9	3 250,0	-	-	7,1	70,8	-
- Sagem USA Inc	USA	34 105,9	28 790,6	100,0	29 179,4	29 179,4	-	-	-	5 456,4	-
- Safran Electronics & Defense Australasia Pty Ltd	Australie	1 015,9	NC	100,0	1 033,3	1 033,3	-	-	NC	NC	-
- Robonic	Finlande	1 590,0	2 248,0	100,0	2 049,6	2 049,6	-	-	8 329,0	2 015,0	1 000,0
- Safran Electronics & Defense Services India Private Ltd	Inde	131,7	838,1	100,0	151,4	151,4	-	-	1 747,9	148,9	-
- Safran Electronics & Defense KOREA	Corée	371,6	(15,0)	100,0	400,0	220,0	-	-	1 195,8	134,4	-
- Safran Electronics & Defense SAUDI ARABIA	A. Saoudite	124,7	NC	100,0	108,9	108,9	-	-	NC	NC	-
- Safran Electronics & Defense Actuation	France	8 225,0	(21 832,0)	100,0	20 589,4	-	-	-	38 688,0	(10 834,0)	-
- Safran Data Systems Investments	France	3 200,0	49 388,0	100,0	21 924,3	21 924,3	-	-	-	20 151,0	10 045,1
- Safran Electronics & Defense South-Africa Pty	Af. du Sud	828,8	NC	100,0	3 600,0	-	-	-	NC	NC	-
- Safran Electronics & Defense cockpit Solutions	France	6 000,0	17 987,0	100,0	28 182,3	26 052,3	-	-	97 425,0	703,0	10 900,9
- Sensoror	Norvège	11 183,1	NC	100,0	22 608,0	22 608,0	-	-	NC	NC	-
- Syrlinks	France	1 000,0	NC	-	38 821,7	38 821,7	-	-	NC	NC	-
- Financière OROLIA	France	89 546,8	4 085,0	-	416 769,1	416 769,1	7 030,0	-	1 060,0	(2 498,0)	-
- Safran Spacecraft Propulsion	France	3 526,0	19 810,0	-	28 236,0	28 236,0	-	-	7 661,0	(87,0)	-

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

	PAYS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
					Brut	Net					
					<i>(en milliers d'euros)</i>						
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)											
- RS Alliance	Russie	NC	NC	49,0	1 800,0	-	-	-	NC	NC	
- OEM Défense Services (SIREN: 508754967; Elancourt)	France	NC	NC	20,0	20,0	20,0	-	-	NC	NC	180,0
- AES	Allemagne	50,0	5 439,0	50,0	5 750,0	1 970,0	-	-	22 283,0	569,0	-
- Optrolead SAS (SIREN: 752972455; Boulogne-Billancourt)	France	1 000,0	NC	50,0	500,0	500,0	-	-	NC	NC	-
- EOS SCRL		Illimité	NC	-	2,0	2,0	-	-	NC	NC	-
- Sagembat Défense LLC	Emirats	NC	NC	49,0	14,7	14,7	-	-	NC	NC	-
- TNS Mars (SIREN: 501657985; Versailles)	France	15,0	NC	25,0	2,2	2,2	375,0	-	NC	NC	117,3
- HMS LASER	France	10,0	NC	50,0	5,0	5,0	1 414,0		NC	NC	

Ce tableau ne comprend pas les frais d'acquisition sur titres qui s'élèvent à 9,5 ME pour OROLIA, 1,3 ME pour SYRLINKS et 1,1 ME pour HMS Laser.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

3.2. STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)	31.12.2021			31.12.2022		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	111 068	21 671	89 397	134 313	20 985	113 328
Produits finis	207 490	19 690	187 800	228 675	16 874	211 801
En-cours de production	163 456	17 143	146 313	220 337	23 053	197 284
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Total	482 014	58 504	423 510	583 325	60 912	522 413

3.3. CREANCES

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2022	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	17 811	17 811	-	-
Créances clients et comptes rattachés	1 027 446	372 124	655 322	-
Créances fiscales et sociales	115 699	115 699	-	-
Autres créances d'exploitation	-	-	-	-
Créances d'exploitation	1 160 956	505 634	655 322	-
Créances diverses	162 349	76 702	85 647	-
Charges constatées d'avance	4 376	4 376	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
Autres créances	166 725	81 078	85 647	-
Dépréciations	(13 789)	(13 789)	-	-
Total	1 313 892	572 923	740 969	-

3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2022
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	250	4 387
Valeur mobilières de placement et disponibilités	250	4 387

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

3.5. PRODUITS A RECEVOIR

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients et comptes rattachés	691 073	720 842
Autres immobilisations financières	-	-
Créances d'exploitation	-	-
Autres créances	3 794	5 823
Total	694 867	726 665

Les factures à établir liées aux Contrats Long Terme s'élèvent à 655 Meuros contre 646 Meuros au 31 décembre 2021.

3.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance sont en partie constituées de charges de prestations informatiques, assurance d'achats en transit et de loyers comptabilisés par avance.

3.7. ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

NEANT

3.8. CAPITAUX PROPRES

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	911 412 438	-		0,05
Actions de préférence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2022
Capital social	45 571	-	-	-	45 571
Autres éléments de capitaux propres	357 607	-	6 654	(370)	363 891
Primes d'émission de fusion, d'apport	342 702	-	-	-	342 702
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserve légale	4 558	-	-	-	4 558
Réserves indisponibles	-	-	-	-	-
Réserve statutaire et contractuelle	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	6 802	-	6 654	-	13 456
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-
Subventions d'investissements	3 545	-	-	(370)	3 175
Provisions réglementées	82 993	-	1 482	-	84 475
Résultat de l'exercice	161 594	(161 594)	133 370	-	133 370
Total	647 765	(161 594)	141 506	(370)	627 307

3.9. PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2021	Changement de méthode (*)	Dotations	Reprises		31.12.2022
				sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Amortissements dérogatoires	82 810		10 580	-	(10 236)	83 154
Autres provisions réglementées	182		1 139	-	-	1 321
Total provisions réglementées	82 992		11 719	-	(10 236)	84 475
Garanties de fonctionnement	31 578		3 893	(3 707)	(1 762)	30 002
Garanties financières	-		-	-	-	-
Prestations à fournir	46 209		10 130	-	(15 679)	40 660
Engagements de retraite et assimilés	73 630		7 976	-	(6 687)	74 919
Contrats commerciaux et créances à long terme	-		-	-	-	-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	37 188		201	-	(20 582)	16 807
Litiges	1 130		891	-	(40)	1 981
Autres	46 967		19 897	(5 326)	(11 989)	49 549
Total provisions pour risques et charges	236 702	-	42 988	(9 033)	(56 739)	213 918
Résultat d'exploitation			42 005	9 033	56 739	
Résultat financier			983	-	-	
Résultat exceptionnel			11 719	-	10 236	
Total			54 707	9 033	66 975	

Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- ✓ le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ».

Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Engagements de retraite et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2022
Taux d'actualisation	1,00%	3,70%
Taux d'inflation	1,75%	2,00%
Taux de rendement des actifs	1,00%	3,70%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64 ans	64 ans
Age probable de départ personnel non cadre	62 ans	62 ans
Table de mortalité utilisée	INSEE 2013-2015 / TGHF05	TGH/F 05

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2022	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	(86 252)	(71 302)	(17)	(71 285)
Valeur de marché des actifs de couverture	(237)	(240)	(240)	-
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(86 015)	(71 062)	223	(71 285)
Ecart actuariel et coût des services passés non comptabilisés au bilan	22 445	4 791	(64)	4 855
Engagements provisionnés au bilan	(63 570)	(66 271)	159	(66 430)
Coût des services rendus	6 243	5 424	1	5 423
Coût financier	465	806	2	804
Amortissement des écarts actuariels	1 811	1 338	93	1 245
Charge	8 519	7 568	96	7 472
Rendement attendu des actifs de couverture	(1)	(2)	(2)	-
Prestations payées	(7 880)	(5 177)	-	(5 177)
Variation de provision - dotation (reprise)	638	2 389	94	2 295

Régimes de retraite à prestations définies

Pour mémoire, le Groupe a procédé à la fermeture au 31/12/17 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et au gel des droits conditionnels au 31/12/16.

La population éligible de ce groupe fermé est ainsi composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17.

La fermeture de ce régime s'est inscrit dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) à compter du 1er janvier 2017.

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

3.10. DETTES FINANCIERES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2022	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	653 612	653 612	-	-
Billets non garantis de 1er rang émis en USD	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	17 257	843	7 109	9 305
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilés	16 173	100	7 059	9 014
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	1 084	743	50	291
Dettes financières	670 869	654 455	7 109	9 305
Avances et acomptes reçus sur des encours	919 089	919 089	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	159 047	159 047	-	-
Dettes fiscales et sociales	176 694	176 694	-	-
Autres dettes d'exploitation	42 231	42 231	-	-
Dettes d'exploitation	1 297 061	1 297 061	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 506	6 506	-	-
Dettes financières, d'exploitations et diverses	1 974 436	1 958 022	7 109	9 305
Produits constatés d'avance	59 889	6 144	53 110	635
Total	2 034 325	1 964 166	60 219	9 940

3.11. CHARGES A PAYER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	663	1 084
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 334	144 680
Dettes fiscales et sociales	129 574	157 815
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 182	5 262
Autres dettes	-	-
Total	236 753	308 841

3.12. PRODUITS CONSTATES D'AVANCES

Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à 59.889 K€ contre 49.313 K€ en 2021 sont composés principalement pour :

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

- 51.918 K€ contre 43.174 K€ en 2021, de la comptabilisation du Chiffre d'affaires en application de la méthode de comptabilisation à l'avancement sur les contrats pluriannuels.

3.13. ECARTS DE CONVERSION PASSIF

NEANT

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Première monte, produits et prestations associés	804 895	867 838
Vente d'équipements de défense et sécurité	-	-
Services	283 667	276 635
Ventes d'études	194 994	173 020
Autres	4 219	4 318
Total	1 287 775	1 321 811

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
France	675 946	715 768
Export	611 829	606 043
Total	1 287 775	1 321 811

4.2. TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charge de l'exercice sont de 20.480 K€.

En 2022, le poste transfert de charges d'exploitation comprend notamment la refacturation de frais divers auprès des sociétés du Groupe pour 13.516 K€.

4.3. RESULTAT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Dividendes reçus et autres produits de participation	57 210	43 880
Intérêts et produits assimilés	289	1 214
Reprise de provision des titres de participation	8 720	5 755
Autres reprises de provisions financières	-	-
Différences positives de change	334	(1 103)
Produits financiers	66 553	49 746
Dépréciations des titres de participation	(10 544)	(9 265)
Autres dotations aux provisions financières	(83)	(983)
Intérêts et charges assimilés	(456)	(8 393)
Différences négatives de change	(343)	(423)
Charges financières	(11 426)	(19 064)
Résultat financier	55 127	30 682

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

4.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Variation des provisions réglementées	(1 549)	(1 482)
Produits sur opérations de gestion	3 708	4 422
Produits sur opérations en capital	639	471
Charges sur opérations de gestion	(533)	(495)
Charges sur opérations en capital	(2 874)	(731)
Autres	-	-
Résultat exceptionnel	(609)	2 185

4.5. IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Crédit Impôts	Résultat net
Courant	117 074	-	117 074
Exceptionnel	2 184	-	2 184
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	-	23 551	23 551
Participation	(9 439)	-	(9 439)
Total	109 819	23 551	133 370
Taux d'impôt	0,00%	0,00%	0,00%

Les crédits d'impôts concernent principalement le CIR pour 33.088 KE et autres divers (crédit impôt famille, apprentissage....)

Le montant de la base du déficit reportable est de 415 416 637 Euros.

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Engagements sociaux	1 234	785
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	62 909	75 079
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers	-	-
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes	-	-
Garanties de passif données	-	-
Ecart actuariels	580	556
Autres engagements	122 247	180 881
Total	186 970	257 301

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	-	-
Garanties de bonne fin	437	437
Avals, cautions reçus	-	-
Garanties de passif reçues	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Total	437	437

Sont inclus dans les « Autres Engagements », les engagements en matière d'achat d'énergie pour 26 ME.

Engagements hors bilan donnés**5.1.1. Engagements de crédit-bail**

	Valeur à la signature du contrat	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Terrains				-
Constructions		-		-
Installations techniques et outillages				-
Autres immobilisations				-
Total	-	-	-	-

	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel (selon le contrat)
	de l'exercice	cumulées	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Terrains						
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques et outillages						
Autres immobilisations						
Total	-	-	-	-	-	-

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**5.1.2. Autres engagements commerciaux**

Dans le cadre de la négociation de contrats ou de programmes avec certains clients étatiques, la société peut devoir fournir des contreparties indirectes appelées « offset » qui se traduisent par des activités à réaliser par la société dans le pays du client.

Un offset est défini comme « direct » quand la société s'engage à réaliser des activités en lien avec le produit ou le programme objet du contrat, défini comme « semi-direct » quand elle s'engage à le faire pour d'autres clients, et défini comme « indirect » quand elle s'engage sur des activités touchant à d'autres produits.

Cela peut se traduire par des actions du type :

- Achats de biens dans le pays considéré
- Formation de personnel sur place
- Transfert de technologie (ex : licence gratuite)
- Transfert de moyens, d'investissements industriels

Un plan d'offset est élaboré, suivi et actualisé pendant toute la durée de l'obligation, il permet de mesurer l'engagement et le reste à réaliser avec les risques de pénalités associés. Plusieurs sociétés du Groupe ayant des obligations d'offset dans un même pays peuvent présenter un plan d'offset groupe permettant de mutualiser les engagements réalisés ou restant à réaliser, afin d'optimiser les coûts pour le Groupe et les sociétés impliquées.

Certains pays appliquent des pénalités si les engagements ne sont pas tenus. Dans ce cas, une provision pour risques et charges est comptabilisée à hauteur du % de pénalités sur les engagements restant à faire. D'autres pays n'appliquent pas de pénalités, mais le risque de ne pas réaliser les engagements promis, se traduit par une image dégradée auprès du client pour de futures offres commerciales.

Les Offsets sont inclus dans les « Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution).

5.1.3. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2022, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1.16 USD

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

EUR/USD

- 2023 : 1 EUR = 1.14 USD
- 2024: le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2022 du groupe Safran
- 2025 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2022 du groupe Safran

5.1.4. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Au 31 décembre 2022, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations corporelles ressort à 25.750 K€.

5.2. EFFECTIF MOYEN

	31.12.2021	31.12.2022
Ingénieurs et cadres	3 430	3 586
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	2 347	2 438
Ouvriers	766	701
Effectif salarié	6 543	6 725
Personnel mis à disposition	-	-
Effectif total	6 543	6 725

Les effectifs moyen inclus les CDI, CDD, les apprentis et les contrats de professionnels

5.3. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

5.4. TRANSACTION AVEC PARTIES LIEES

La société n'a pas effectué de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

5.5. QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

NEANT

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

5.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au décret n°208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du commissaire aux comptes dus au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2022 ressortent à 319 K€.

5.7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Au 1^{er} Janvier 2023, les sociétés Actuation System et Cockpit Solution, détenues à 100% par Safran Electronics & Defense, ont fait l'objet d'une fusion absorption par Safran Electronics & Defense.